

# **L'ELABORATION DU COMPTE DE CAPITAL FIXE DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN FRANCE**

**1. La formation brute de capital fixe**

**2. La consommation de capital fixe et les autres postes du compte**

## 1. La formation brute de capital fixe

### 1.1 Le contenu du poste

#### 1.1.1 Définition générale

D'après le SEC 95, « la formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Par actifs fixes, il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

Les cessions d'actifs fixes excluent :

- a) la consommation de capital fixe (qui comprend les dommages accidentels courants qui sont prévus);
- b) les pertes exceptionnelles résultant, par exemple, de situations de sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles (enregistrées comme autre changement de volume).

Différents types de formation brute de capital fixe peuvent être distingués :

- a) les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes corporels;
- b) les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes incorporels;
- c) les améliorations majeures apportées aux actifs corporels non produits, en particulier aux terrains (l'acquisition d'actifs non produits est toutefois exclue);
- d) les coûts liés au transfert de la propriété d'actifs non produits tels les terrains ou les actifs brevetés (l'acquisition de ces actifs est cependant exclue).

La formation brute de capital fixe exclut les opérations classées en consommation intermédiaire comme les achats de petit outillage utilisé à des fins de production, les travaux courants d'entretien et de réparation... » (§ 3.102).

Par ailleurs, la formation brute de capital fixe doit être valorisée au prix d'acquisition, hors TVA déductible.

#### 1.1.2 La FBCF de la branche agriculture

La formation brute de capital fixe de la branche « agriculture » comprend deux grandes composantes : d'une part la formation brute de capital fixe en produits agricoles et d'autre part la formation brute de capital fixe en produits non agricoles.

- a) La **FBCF en produits agricoles** correspond à une production pour emploi final de la branche. La FBCF de la branche "agriculture" en produits agricoles est constituée exclusivement deux types de produits : les animaux et les plantations.

### La FBCF en animaux

Elle correspond aux animaux utilisés comme facteurs de production pendant plusieurs années; il s'agit du cheptel de reproduction (y compris laitier) et des animaux de trait. Les animaux de boucherie sont comptabilisés en variations de stocks.

La FBCF en animaux est égale à la différence entre les valeurs des entrées et des sorties d'actifs. Elle est donc calculée par la somme algébrique de quatre termes :

- les entrées en capital par naissance et croissance naturelle jusqu'à l'âge adulte
- les sorties pour abattage
- + le solde des échanges extérieurs d'animaux vivants (importations - exportations)
- + le solde des échanges intérieurs d'animaux vivants, qui correspond aux frais liés à l'acquisition d'animaux reproducteurs et de trait, inclus dans la valeur des achats, mais non dans les ventes de la branche.

La FBCF en animaux est évaluée pour les gros bovins, les porcins, les ovins, les caprins et les équidés. En revanche, elle exclut les veaux (par définition) et on la néglige pour les volailles et les autres animaux (tels que les lapins), puisqu'ils vivent en général moins d'un an.

### La FBCF en plantations

Elle correspond aux végétaux à production permanente, c'est-à-dire les plantations d'arbres fruitiers et de vignes, pour la production de fruits et de vin, et représente la valeur de la croissance des arbres jusqu'à ce qu'ils arrivent à maturité (compte tenu d'éventuelles cessions). Concrètement, elle est mesurée par les dépenses liées aux plantations nouvelles ou de renouvellement<sup>1</sup> auxquelles on ajoute la valeur prise par les arbres après leur plantation et avant qu'ils n'arrivent à maturité et la valeur des services liés aux échanges éventuels de plantations entre agriculteurs.

Cette définition montre que la valeur de la FBCF en plantations ne doit pas être diminuée de la valeur des arrachages, qu'il s'agisse d'arrachages courants ou d'arrachages exceptionnels, qui s'analysent soit comme des déclassements d'actifs (anticipés par la CCF), soit comme des "autres changements de volume d'actifs". Il peut toutefois exister des cessions de plantations qui constituent une FBCF négative. D'une part, les plantations peuvent faire l'objet d'échanges entre agriculteurs, mais les cessions sont alors contrebalancées par des acquisitions et n'ont pas d'impact sur la valeur finale de la FBCF, aux services liés près. D'autre part, les arbres peuvent être coupés avant la fin de leur durée de vie normale pour être utilisés à diverses fins (consommation finale, consommation intermédiaire) : ce type de flux constitue une FBCF négative.

**b) La *FBCF en produits non agricoles*** correspond aux acquisitions, nettes des cessions, par des unités de la branche agriculture d'actifs fixes neufs ou existants, produits ou importés par d'autres branches (matériels, bâtiments), aux améliorations apportées aux actifs corporels non produits (irrigation, drainage des terres), aux acquisitions nettes des cessions d'actifs incorporels et aux coûts liés au transfert de la propriété d'actifs non produits (relatifs aux achats de terres).

---

<sup>1</sup> Les dépenses correspondent à la valeur des plants et aux coûts des biens et des services liés à leur entretien jusqu'à leur maturité.

L'acquisition d'actifs qui ne sont pas destinés à être utilisés dans le processus de production de la branche est exclue. C'est le cas en particulier du logement des agriculteurs et de leurs salariés.

**Remarque sur les "droits à produire"** : Dans le cadre de politiques communautaires ou nationales de maîtrise de la production agricole, des quotas de production (ou de primes) sont fixés pour différents produits (notamment les quotas laitiers et betteraviers, les primes bovines et ovines, les aides compensatrices aux grandes cultures,...). En général, on fixe d'abord une limite globale par pays, puis l'objectif est traduit en quotas individuels s'imposant aux producteurs, selon des règles qui peuvent différer selon les pays. Ces "droits à produire" ne sont pas considérés dans les comptes français comme des actifs économiques au sens du SEC.

Le cas de la réglementation des quotas laitiers permet d'illustrer ce choix. En effet, il n'y a pas en France un marché sur ces "droits à produire", dès lors qu'en dehors des transferts de foncier, une partie importante des échanges transitant par la réserve nationale se fait gratuitement (les transferts de quotas laitiers entre producteurs, en dehors des transferts de foncier, sont interdits). D'autre part, le régime d'attribution des quotas à un exploitant preneur de bail ou à un exploitant exproprié est soumis à des règles fort complexes qui ne permettent pas d'affecter sans ambiguïté la propriété des quotas laitiers, soit au propriétaire des terres, soit à l'exploitant. Dans ces conditions, on peut considérer qu'économiquement il n'existe pas de droit de propriété qu'une unité institutionnelle peut exercer sur ces quotas. On constate seulement une valeur des terres supérieure pour les parcelles disposant de quotas laitiers.

Le cas des "droits à produire" relatifs aux autres produits agricoles est analogue à celui des quotas laitiers. En particulier, il n'existe pas en France de marché libre spécifique aux droits à prime. On peut considérer que leur valeur économique est incluse dans la valeur des transactions sur les terres.

Ainsi, il n'est pas évalué dans le compte de l'agriculture français de formation brute de capital fixe au titre des "droits à produire"<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Dans certains autres Etats membres de l'Union européenne, la réglementation est sensiblement différente et autorise l'existence d'un véritable marché qui permet de considérer certains «droits à produire», notamment les quotas laitiers, comme des actifs économiques. Dans le compte de l'agriculture de ces pays, les acquisitions de ces actifs, nettes des cessions, sont comptabilisées dans la FBCF de la branche.

## 1.2 La FBCF hors TVA déductible

La FBCF hors TVA déductible est obtenue en ajoutant la TVA non déductible à la FBCF hors TVA.

Les principes généraux sur la TVA en agriculture ont été rappelés dans le chapitre sur les consommations intermédiaires de la branche (cf. III.1).

Le traitement de la TVA non-déductible et de la sous-compensation TVA relative à la FBCF est tout à fait analogue à ce qui est fait pour les consommations intermédiaires. La TVA non déductible sur la FBCF de la branche "agriculture" est évaluée à partir de taux légaux de TVA non-déductible appliqués à tous les assujettis, qu'ils soient redevables ou non. Dans la pratique, tous les biens et services acquis à des fins de FBCF sont entièrement déductibles, à l'exception des voitures particulières, pour lesquelles on applique un taux de TVA non-déductible de 18,6 %.

La différence entre la TVA théorique que les non-redevables auraient déduite s'ils étaient redevables, et le remboursement forfaitaire agricole (RFA) représente la sous-compensation TVA, qui constitue un impôt sur la production (en emplois du compte d'exploitation de la branche) dans la mesure où le montant du RFA est inférieur à cette TVA théorique. Dans le cas contraire, la différence serait comptabilisée en "subventions d'exploitation", en ressources du compte d'exploitation.

Tableau 1

## Valeur de la FBCF de la branche "agriculture" hors TVA, de 1990 à 1994

## Compte spécifique de l'agriculture

	1990	Indice de volume	vol 91	Indice de prix	1991	Indice de volume	vol 92	Indice de prix	1992	Indice de volume	vol 93	Indice de prix	1993	Indice de volume	vol 94	Indice de prix	1994
<b>Produits agricoles</b>	<b>9007</b>	73,7	<b>6642</b>	97,2	<b>6457</b>	104,0	<b>6714</b>	101,2	<b>6793</b>	90,2	<b>6129</b>	100,1	<b>6133</b>	104,8	<b>6425</b>	102,4	<b>6581</b>
bétail	3487	73,6	2566	86,9	2231	123,6	2758	107,1	2954	86,0	2539	102,4	2599	136,7	3554	102,1	3629
plantations	5520	73,8	4076	103,7	4226	93,6	3956	97,0	3839	93,5	3590	98,4	3534	81,2	2871	102,8	2952
<b>Produits non agricoles</b>	<b>43466</b>	92,7	<b>40279</b>	104,2	<b>41952</b>	89,9	<b>37723</b>	101,9	<b>38425</b>	93,0	<b>35752</b>	100,1	<b>35780</b>	106,4	<b>38064</b>	101,4	<b>38589</b>
Matériels	29775	88,7	26404	104,2	27516	88	24216	102	24700	95,8	23662	99,5	23540	111,4	26228	101,8	26688
Bâtiments	12916	101,6	13118	104,3	13686	93,2	12760	101,9	13000	87,1	11324	101,6	11507	96,4	11089	100,7	11165
Autres produits	775	97,7	757	99,1	750	99,6	747	97,1	725	105,7	766	95,7	733	101,9	747	98,5	736
<b>TOTAL FBCF HTVA</b>	<b>52473</b>	89,4	<b>46921</b>	103,2	<b>48409</b>	91,8	<b>44437</b>	101,8	<b>45218</b>	92,6	<b>41881</b>	100,1	<b>41913</b>	106,1	<b>44489</b>	101,5	<b>45170</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

Note de lecture : valeurs hors TVA

Tableau 2

Valeur de la FBCF de la branche "agriculture" hors TVA déductible, de 1990 à 1994

## Compte spécifique de l'agriculture

	1990	Indice de volume	vol 91	Indice de prix	1991	Indice de volume	vol 92	Indice de prix	1992	Indice de volume	vol 93	Indice de prix	1993	Indice de volume	vol 94	Indice de prix	1994
<b>Produits agricoles</b>	<b>9007</b>	73,7	<b>6642</b>	97,2	<b>6457</b>	104,0	<b>6714</b>	101,2	<b>6793</b>	90,2	<b>6129</b>	100,1	<b>6133</b>	104,8	<b>6425</b>	102,4	<b>6581</b>
bétail	3487	73,6	2566	86,9	2231	123,6	2758	107,1	2954	86,0	2539	102,4	2599	136,7	3554	102,1	3629
plantations	5520	73,8	4076	103,7	4226	93,6	3956	97,0	3839	93,5	3590	98,4	3534	81,2	2871	102,8	2952
<b>Produits non agricoles</b>	<b>43635</b>	92,7	<b>40435</b>	104,1	<b>42113</b>	89,9	<b>37860</b>	101,9	<b>38565</b>	93,0	<b>35868</b>	100,1	<b>35899</b>	106,4	<b>38189</b>	101,4	<b>38719</b>
Matériels	29944	88,7	26560	104,2	27677	88	24353	102	24840	95,7	23778	99,5	23659	111,4	26353	101,8	26818
Bâtiments	12916	101,6	13118	104,3	13686	93,2	12760	101,9	13000	87,1	11324	101,6	11507	96,4	11089	100,7	11165
Autres produits	775	97,7	757	99,1	750	99,6	747	97,1	725	105,7	766	95,7	733	101,9	747	98,5	736
<b>TOTAL FBCF HTVAD</b>	<b>52642</b>	89,4	<b>47077</b>	103,2	<b>48570</b>	91,8	<b>44574</b>	101,8	<b>45358</b>	92,6	<b>41997</b>	100,1	<b>42032</b>	106,1	<b>44614</b>	101,5	<b>45300</b>
dont tva non déductible (sur D01)	169	92,8	156	103,1	161	84,9	137	102	140	83,2	116	101,5	118	105,9	125	103,4	130

Unité : millions de francs

Source : INSEE

Note de lecture : valeurs hors tva déductible

## 2. La consommation de capital fixe et les autres postes du compte

### 2.1 Problématique générale

Le SEC 95 définit les actifs économiques comme *"des biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés, individuellement ou collectivement, par des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Par avantages économiques, on entend d'une part les revenus primaires tirés de l'utilisation de l'actif et, d'autre part, le montant qui pourrait être obtenu en cas de cessions ou de liquidation, montant qui inclut les éventuels gains ou pertes de détention"* (SEC 95; § 7.10 et 7.11).

Les acquisitions, nettes des cessions, d'actifs fixes constituent la Formation brute de capital fixe (FBCF), qui représente les flux annuels des inputs de biens de capital utilisés comme facteurs de production. Seuls les actifs fixes produits sont retracés dans la FBCF (cf. § V. 1); les actifs fixes non produits (terrains, ...), qui représentent également des facteurs de production, en sont exclus.

Le compte de capital fixe constitue le cadre comptable qui fournit une synthèse de la valeur économique des actifs fixes produits, permettant de "réconcilier" les éléments de flux (la formation brute ou nette de capital fixe) et les éléments de stocks (le capital fixe brut ou net). En particulier, le compte de capital fixe permet d'explicitier les variations d'actif entre deux années successives.

La variation de la valeur du capital fixe brut de l'année n peut se décomposer en quatre éléments : (1) la formation brute de capital fixe de l'année n, (2) les déclassements de biens effectués au cours de cette année (à déduire), (3) les autres changements de volumes bruts, intervenus au cours de la même année, (4) les autres changements liés aux variations de prix, appelés gains nominaux de détention bruts :

$$CFB(n) - CFB(n-1) = FBCF(n) - DEC(n) + ACVB(n) + GNDB(n).$$

De même, la variation de la valeur du capital fixe net de l'année n peut se décomposer en quatre éléments : (1) la formation brute de capital fixe de l'année n, (2) la consommation de capital fixe (à déduire), (3) les autres changements de volume nets et (4) les gains nominaux de détention nets :

$$CFN(n) - CFN(n-1) = FBCF(n) - CCF(n) + ACVN(n) + GNDN(n).$$

La valeur de la formation brute de capital fixe déduction faite de la consommation de capital fixe est aussi appelée formation nette de capital fixe (FNCF) :

$$FNCF(n) = FBCF(n) - CCF(n).$$

### 2.2 Description des postes du compte de capital fixe

## ***Le capital fixe brut et le capital fixe net***

Les actifs produits décrits dans le compte de capital fixe sont de deux types : les actifs fixes non financiers corporels et les actifs fixes non financiers incorporels. Ces actifs sont utilisés de façon répétée et continue dans le processus de production pendant plus d'un an.

Dans le cas de la branche "agriculture", ils sont constitués, d'une part, de produits agricoles, les plantations de vergers et de vignobles et les animaux utilisés à des fins de production pendant plusieurs années (reproducteurs, laitiers, animaux de trait...) et, d'autre part, de produits non agricoles, les machines et équipements et les bâtiments et ouvrages de génie civil. Les actifs fixes non financiers incorporels sont constitués dans le cas de la branche "agriculture" de logiciels informatiques, dont le montant est relativement modeste. En revanche, les terrains et les actifs financiers, tels que les moyens de paiements, les créances financières, etc ... ne sont pas décrits dans le compte de capital fixe, mais sont intégrés dans le compte de patrimoine en plus des actifs non financiers produits (biens de capital fixe).

La valeur du capital fixe brut est évaluée comme si les actifs étaient acquis dans leur état d'origine à la date d'établissement du compte. Ces derniers sont enregistrés au prix d'acquisition s'ils sont achetés, au prix de base s'ils sont produits pour compte propre (cas des plantations et des animaux). La valeur n'est donc pas celle du remplacement en l'état.

Cependant, pour tenir compte de leur perte d'efficacité avec le temps et pour avoir une mesure du capital fixe représentative de la dépense qu'il conviendrait d'effectuer pour remplacer les éléments cédés ou détruits, on détermine également la valeur du capital fixe net, qui correspond à la valeur du capital excluant la dépréciation liée à leur usure ou à leur obsolescence.

## ***La consommation de capital fixe***

La dépréciation annuelle liée à l'usure du capital et à son obsolescence est appelée consommation de capital fixe. Elle est ainsi définie par le SEC 95 : *"dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale ou d'obsolescence prévisible, y compris une provision pour perte d'actifs fixes à la suite de dommages accidentels assurables. La consommation de capital fixe doit être calculée pour tous les actifs fixes, tant corporels qu'incorporels, pour les améliorations majeures apportées à des actifs non produits et pour les coûts du transfert de la propriété d'actifs non produits"* (SEC 95; § 6.02 et 6.03).

Ainsi, la consommation de capital fixe de la branche "agriculture" est évaluée pour les plantations de vergers et de vignobles, les équipements et matériels agricoles, les bâtiments d'exploitation, les travaux de drainage et d'irrigation et les coûts de transferts de propriété des terres agricoles<sup>3</sup>. En ce qui concerne les animaux enregistrés en capital fixe, on devrait en principe évaluer, comme pour les autres actifs, une consommation de capital fixe, correspondant à une mesure de la baisse anticipée de l'efficacité productive des animaux utilisés comme facteurs de production. Cependant, de nombreuses difficultés pratiques rendent particulièrement délicate l'évaluation de la consommation de capital fixe pour ce type d'actif. En effet, la dépréciation en termes de productivité et de valeur économique est liée à l'âge de l'animal, mais n'est pas un phénomène direct, régulier et continu, comme c'est implicitement le cas pour une dépréciation normale. De plus, le retrait d'animaux du troupeau de production peut dépendre de l'environnement économique (évolution des

---

<sup>3</sup> On rappelle que les acquisitions d'actifs corporels non produits, en particulier les terres agricoles, sont exclues de la formation brute de capital fixe.

conditions de marché, notamment de l'offre et de la demande en viande, des prix de la production, du coût des aliments...). Ainsi, il a été considéré qu'un calcul de consommation de capital fixe pour les animaux ne pourrait être que très artificiel et relativement déconnecté de la réalité économique, surtout pour les années affectées de fortes perturbations du marché.

Dans le compte de production de la branche "agriculture", la consommation de capital fixe est déduite du solde "brut", la valeur ajoutée brute, pour obtenir le solde enregistré en "net", la valeur ajoutée nette. Les soldes des deux comptes suivants, le compte d'exploitation et le compte de revenu d'entreprise sont ensuite également présentés en "net" : le revenu mixte net et le revenu net d'entreprise.

Dans le compte de capital fixe, l'évaluation de la formation brute de capital fixe de l'année  $n$ , qui représente la valeur des acquisitions moins les cessions, ne suffit pas à apprécier l'accroissement du capital : on déduit la consommation de capital fixe de la formation brute de capital fixe pour déterminer la formation nette de capital fixe et pour pouvoir mesurer la croissance nette du capital entre  $n-1$  et  $n$ .

### **Les déclassements**

Les déclassements représentent les sorties du stock de capital fixe, qui sont les mises au rebut, dans le cas d'une usure ou d'une obsolescence normale. Ils correspondent en quelque sorte à la "mort" du capital brut et doivent être déduits de la formation brute de capital fixe lors de l'évaluation de la variation du stock de capital *brut* entre  $n-1$  et  $n$ . La notion de déclassement est à distinguer de celle de consommation de capital fixe, qui correspond à l'amortissement du capital net et qui est déduite de la formation brute de capital fixe pour évaluer la variation du stock de capital *net* entre  $n$  et  $n-1$ . Les déclassements sont constatés à la date de la mise au rebut de l'actif correspondant alors que la consommation de capital fixe est mesurée tout au long de la période d'utilisation.

Il convient par ailleurs de souligner que les sorties de stock dues à des événements exceptionnels ne sont pas considérées comme des déclassements, mais comme des autres changements de volume.

### **Les autres changements de volume**

Les autres changements de volume sont des *"flux qui remplissent différentes fonctions, une des principales étant de permettre à certains actifs d'entrer dans le système ou de le quitter. Une seconde fonction des autres changements de volume est d'enregistrer les conséquences d'événements exceptionnels imprévus qui affectent les avantages économiques que procurent les actifs"* (SEC 95; § 6.15).

Dans le premier cas, ils se distinguent de la FBCF en ce qu'il ne s'agit pas d'échanges entre tiers; dans le second cas, ils se distinguent de la CCF et des déclassements en ce qu'ils résultent d'événements exceptionnels imprévus.

En particulier, les abattages exceptionnels d'animaux victimes d'une épidémie, afin de les retirer du marché, ne sont pas déduits de la formation brute de capital fixe lorsqu'il s'agit d'animaux enregistrés en stocks de capital fixe : ces abattages sont comptabilisés en autres changements de volumes<sup>4</sup>. De même, les arrachages exceptionnels de plantations de

---

<sup>4</sup> Dans le cas d'animaux enregistrés en travaux en cours, ces abattages doivent en revanche être déduits de la production.

vergers ou de vignobles, notamment dans le cadre d'une politique de réduction de l'offre, sont également considérés comme des autres changements de volumes.

**Remarque** : les aides visant à compenser les pertes financières liées à des retraits exceptionnels, du type des exemples précédents, sont enregistrées en "autres transferts en capital" lorsqu'ils correspondent à un autre changement de volume<sup>5</sup>.

Signalons enfin que, dans les autres changements de volumes, peuvent également être enregistrées les destructions d'actifs dues à des catastrophes et à des phénomènes à caractère exceptionnel (tremblements de terre, irruptions volcaniques, ouragans, inondations, feux de forêts, ...), ainsi que les modifications affectant l'imputation économique d'un bien.

### **Les gains nominaux de détention**

Les gains nominaux de détention "constituent une catégorie d'autres changements de la valeur des actifs, des passifs, et, partant, de la valeur nette qui reflète les variations du niveau et de la structure de leurs prix. Un gain nominal de détention sur un actif se définit comme le changement de valeur qu'enregistre le propriétaire de cet actif à la suite d'une variation de son prix" (SEC 95; §6.35 et 6.36). Un gain de détention peut être soit positif, soit négatif (il s'agit alors d'une perte de détention).

## **2.3 Méthode d'évaluation**

La valeur du capital fixe brut à une date donnée peut être reconstituée en cumulant les valeurs des entrées diminuées des sorties sur l'ensemble des périodes antérieures à cette date, à partir de la date originelle de création de l'unité (ou d'une date assez éloignée pour que soit négligeable le poids des éléments qui auraient pu être acquis dès cette époque et ne pas être déclassés entre temps). De la même façon, on peut reconstituer la valeur du capital net en cumulant les valeurs des entrées diminuées des amortissements. L'absence d'informations statistiques sur les déclassements et les amortissements conduit à utiliser une méthode indirecte, c'est-à-dire une méthode chronologique où les déclassements et les amortissements se déduisent des entrées à partir, respectivement, des lois de mortalité et des lois de dépréciation des équipements. Cette méthode est connue sous le nom d'inventaire permanent<sup>6</sup>. Cette méthode nécessite de disposer d'une part de montants de la formation brute de capital fixe en valeur et en volume et d'autre part de données sur les paramètres de durée de vie (durée de vie moyenne, écarts-type et durée de vie maximale).

### **2.3.1 Les étapes successives des évaluations**

Les évaluations sont dans un premier temps effectuées en volume<sup>7</sup>. Les données en valeur en sont ensuite déduites à l'aide des indices de prix de la formation brute de capital fixe<sup>8</sup>. Les différentes étapes suivies pour évaluer les différents éléments du compte de capital fixe en volume sont les suivantes.

---

<sup>5</sup> Elles sont enregistrées en "subventions d'exploitation" lorsque la valeur du bien détruit est déduite de la production.

<sup>6</sup> Elle a été mise au point par Jacques Mairesse; cf. "L'évaluation du capital fixe productif-méthodes et résultats"; Collection C de l'INSEE, n°18-19,1972.

<sup>7</sup> A prix constants de l'année 1990 pour la période 1990-1994.

<sup>8</sup> On reprend les indices de prix annuels pour les flux (déclassements et consommation de capital fixe) et on effectue une moyenne géométrique de deux indices de prix annuels successifs pour les stocks de capital fixe.

- Le **capital fixe brut** en volume représente le stock de capital à une date donnée, c'est-à-dire la totalité des biens de capital toujours exploités. Il est déterminé à partir de la FBCF en volume et des coefficients de survie de l'actif :

$$CFB_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot S_j$$

où :

$CFB_t$  = stock de capital brut (fin de l'année t)

m = durée de vie maximale du capital

$I_{t-j}$  = Formation Brute de Capital Fixe de l'année t-j (FBCF)

$S_j$  = coefficient de survie

t = année du calcul du stock de capital (en fin d'année).

Les coefficients de survie sont estimés à partir d'une loi log-normale. En effet, le calcul du capital pour une année donnée ne concerne pas qu'un seul actif, mais la somme de plusieurs actifs dont la dispersion des durées de vie est approchée par une fonction de survie. Dans de tels cas, la distribution log-normale est généralement retenue. En effet, cette distribution permet, à partir des données sur les paramètres de durée de vie (durée de vie moyenne, écart-type et durée de vie maximale), de faire des hypothèses aboutissant à une courbe du type voulu, c'est-à-dire représentative de la loi de mortalité de l'équipement concerné. Cette méthode aboutit à une durée de vie maximale de l'ordre de 2 à 3 fois la durée de vie moyenne.

La distribution log-normale est donnée par la fonction de densité :

$$f(x) = \frac{1}{\sigma\sqrt{2\pi}} \cdot \frac{1}{x} \cdot \exp\left(-\frac{1}{2\sigma^2}(\ln x - \mu)^2\right)$$

avec :

$\mu$  = moyenne de la distribution log-normale

$\sigma$  = écart-type de la distribution log-normale

- Les **déclassements** annuels, qui représentent les sorties du stock de capital sont évalués ainsi :

$$DEC_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot D_j$$

où les coefficients de déclassement  $D_j$  sont obtenus à l'aide des coefficients de survie  $S_j$  : ils expriment le taux de déclassement annuel d'un investissement passé ou présent :

$$D_t = S_{t-1} - S_t$$

- La **consommation de capital fixe** en volume en est ensuite déduite :

$$CCF_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot C_j$$

où les coefficients de consommation de capital fixe  $C_j$ , qui expriment le taux d'amortissement annuel d'un investissement passé ou présent, sont définis comme le produit du vecteur des coefficients de déclassement  $D_j$  et d'une matrice inverse de la durée d'utilisation, reposant sur l'hypothèse d'amortissement linéaire, c'est-à-dire que l'on répartit la valeur à amortir de manière égale sur toute la durée probable de l'utilisation du bien de capital :

$$\begin{pmatrix} C_0 \\ C_1 \\ \vdots \\ \vdots \\ C_m \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} 1 & 1/2 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ 0 & 1/2 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ 0 & 0 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ \vdots & \vdots & \vdots & \cdots & \vdots \\ 0 & 0 & 0 & \cdots & 1/m+1 \end{pmatrix} * \begin{pmatrix} D_0 \\ D_1 \\ \vdots \\ \vdots \\ D_m \end{pmatrix}$$

Puisque la somme de chaque colonne de la matrice vaut 1, on a  $\sum_{j=0}^m C_j = \sum_{j=0}^m D_j$ . Les coefficients  $C_j$  sont des lissages des coefficients  $D_j$ .

- Le **capital net** en volume en fin d'année est ensuite ainsi défini :  $CFN_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot N_j$  où les coefficients de survie en valeur nette,  $N_j$ , sont calculés à partir des coefficients  $C_j$  :  $N_t = 1 - C_0 - C_1 - \dots - C_t$

Les coefficients  $N_j$  expriment la part du capital non amorti d'un investissement passé ou présent.

On complète ensuite ces calculs avec les équations d'équilibre :

$$\begin{aligned} CFB_t &= CFB_{t-1} + I_t - Dec_t \\ CFN_t &= CFN_{t-1} + I_t - CCF_t \end{aligned}$$

- La première égalité nous permet d'initialiser la première valeur des coefficients de déclassement  $D_0$ .

$$\text{En effet : } CFB_t = CFB_{t-1} + I_t - Dec_t$$

$$\Rightarrow \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot S_j = \sum_{j=0}^m I_{t-1-j} \cdot S_j + I_t - \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot D_j$$

⇒

$$[I_t \cdot S_0 + I_{t-1} \cdot S_1 + \dots + I_{t-m} \cdot S_m] = [I_{t-1} \cdot S_0 + I_{t-2} \cdot S_1 + \dots + I_{t-1-m} \cdot S_m] + I_t + [I_t \cdot D_0 + I_{t-1} \cdot D_1 + \dots + I_{t-m} \cdot D_m]$$

⇒

$$[S_0 \cdot I_t + S_1 \cdot I_{t-1} + \dots + S_m \cdot I_{t-m}] = (1-D_0) \cdot I_t + (S_0-D_1) \cdot I_{t-1} + \dots + (S_{m-1}-D_m) \cdot I_{t-m} + I_{t-1-m} \cdot S_m$$

$$\xrightarrow{\text{d'où}} \begin{array}{l} S_0 = 1-D_0 \\ S_1 = S_0-D_1 \\ \vdots \\ S_m = S_{m-1}-D_m \end{array}$$

Le coefficient de survie  $S_0$  étant nécessairement de 1, il vient  $D_0 = 0$

De plus, le coefficient de survie est nul à partir de l'année de vie maximale  $m$  du capital ( $S_{m+i} = 0$  pour  $i \geq 0$ ) et par conséquent le coefficient  $D_m$  est égal à  $S_{m-1}$ .

- La seconde égalité permet de mettre en évidence la définition de la **consommation de capital fixe**.

$$\text{En effet : } CFN_t = CFN_{t-1} + I_t - CCF_t$$

$$\Rightarrow \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot N_j = \sum_{j=0}^m I_{t-1-j} \cdot N_j + I_t - \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot C_j$$

⇒

$$[I_t \cdot N_0 + I_{t-1} \cdot N_1 + \dots + I_{t-m} \cdot N_m] = [I_{t-1} \cdot N_0 + I_{t-2} \cdot N_1 + \dots + I_{t-1-m} \cdot N_m] + I_t - [I_t \cdot C_0 + I_{t-1} \cdot C_1 + \dots + I_{t-m} \cdot C_m]$$

⇒

$$[N_0 \cdot I_t + N_1 \cdot I_{t-1} + \dots + N_m \cdot I_{t-m}] = (1-C_0) \cdot I_t + (N_0-C_1) \cdot I_{t-1} + \dots + (N_{m-1}-C_m) \cdot I_{t-m} + I_{t-1-m} \cdot N_m$$

$$\xrightarrow{\text{d'où}} \begin{array}{l} N_0 = 1-C_0 \\ N_1 = N_0-C_1 \\ \vdots \\ N_m = N_{m-1}-C_m \end{array}$$

C'est-à-dire que  $C_j = N_{j-1} - N_j$  : la consommation de capital fixe à une date  $j$  donnée correspond à la perte/gain de valeur du capital net entre la date  $j-1$  et la date  $j$ .

Les deux tableaux suivants permettent de résumer la démarche suivie pour les évaluations en volume et en valeur (outre les éléments dont la chaîne de calcul vient d'être décrite précédemment, ils intègrent également les autres changements de volume qui sont des données exogènes au système) :

**Tableau 3. Construction des tableaux du compte de capital fixe pour les valeurs en prix constants**

<b>VOLUME A PRIX CONSTANTS</b>	<b>année n</b>
<b>Capital Fixe Brut</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients S} + \text{autres changements de volumes brut}$
<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>	donnée exogène
<b>Déclassement de Capital Fixe Brut</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients D}$
<b>Autres Changements de Volumes Brut</b>	valeur en prix courants / indice des prix de l'année n * 100
<b>Gains/Pertes Nominaux de Détention Brut</b>	0
<b>Capital Fixe Net</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients N} + \text{autres changements de volumes net}$
<b>Formation Nette de Capital Fixe</b>	FBCF - consommation de capital fixe
<b>Consommation de Capital Fixe</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients C}$
<b>Autres Changements de Volumes Net</b>	valeur en prix courants / indice des prix de l'année n * 100
<b>Gains/Pertes Nominaux de Détention Net</b>	0

- indice des prix = 100 \* FBCF en prix courants / FBCF en prix constants

**Tableau 4. Construction des tableaux du compte de capital fixe pour les valeurs en prix courants**

<b>VALEURS A PRIX COURANTS</b>	<b>année n</b>
<b>Capital Fixe Brut</b>	valeur en prix constants * moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>	donnée exogène
<b>Déclassement de Capital Fixe Brut</b>	valeur en prix constants * indice des prix de l'année n /100
<b>Autres Changements de Volumes Brut</b>	donnée exogène
<b>Gains/Pertes Nominaux de Détention Brut</b>	capital fixe brut de l'année n - capital fixe brut de l'année (n-1) - FBCF de l'année n + déclassement de l'année n - autres changements de volumes brut de l'année n
<b>Capital Fixe Net</b>	valeur en prix constants * moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
<b>Formation Nette de Capital Fixe</b>	valeur en prix constants * indice des prix de l'année n /100
<b>Consommation de Capital Fixe</b>	valeur en prix constants * 100 / indice des prix de l'année n
<b>Autres Changements de Volumes Net</b>	donnée exogène
<b>Gains/Pertes Nominaux de Détention Net</b>	capital fixe net de l'année n - capital fixe net de l'année (n-1) - FNCF de l'année n - autres changements de volumes net de l'année n

- indice des prix = 100 \* FBCF en prix courants / FBCF en prix constants

**Remarques :**

- Les autres changements de volume constituent une donnée exogène au modèle. L'enregistrement de montants dans ce poste du compte est irrégulière puisqu'ils correspondent essentiellement à des retraits exceptionnels d'actifs.

- Dans le cas des actifs fixes en animaux, l'élaboration du compte est relativement simplifiée puisqu'on n'évalue pas de consommation de capital fixe. Outre la formation brute de capital fixe qui est une donnée exogène (comme pour tous les actifs), on détermine directement le montant de capital fixe brut à partir de la valeur des effectifs d'animaux présents dans le cheptel à la fin de chaque année (valorisés par le prix de la FBCF en fin d'année) de laquelle on retranche la valeur de la décote de réforme<sup>9</sup>. Les gains (ou pertes) nominaux de détention en sont ensuite déduits.

### 2.3.2 La détermination des paramètres

Dans le modèle à prix constants, les entrées et les sorties correspondent essentiellement aux flux de Formation Brute de Capital Fixe, aux déclassements des équipements productifs et à la consommation de capital fixe. Les déclassements, et par conséquent (comme on l'a vu précédemment), la consommation de capital fixe et les stocks de capital brut et net sont obtenus à partir des flux d'entrée, moyennant certaines hypothèses concernant la loi de mortalité de ces flux : moyenne et écart-type, ou moyenne et coefficient de dispersion. Il est donc nécessaire à partir des observations des experts de définir le plus précisément possible ces paramètres pour diminuer d'autant l'approximation du calcul.

#### A. Estimation des paramètres de durée de vie

##### a) Les vergers

Une étude<sup>10</sup> réalisée par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) a analysé en détail les six vergers prédominants en France à savoir les pommiers, les poiriers, les pêchers, les pruniers, les abricotiers et les cerisiers, et a fourni des durées de vie moyennes avec plusieurs scénarios d'évolution.

**Tableau 5. Paramètres de durée de vie retenus dans l'étude du CTIFL (1990)**

Verger	Durée de vie moyenne retenue dans les scénarios de la CTIFL	Age maximum retenu dans l'étude de la CTIFL
Pommier	19.5	40
Poirier	24	55
Pêcher	14	30
Abricotier	18.5	40
Cerisier	29	70
Prunier	23	55

Lors de l'évaluation de la FBCF relative aux vergers, les abricotiers, pruniers et cerisiers ne sont pas distingués et sont regroupés dans un poste "autres arbres fruitiers". Pour le compte de capital fixe, il convient donc d'estimer des paramètres moyens pour ces trois catégories

<sup>9</sup> L'évaluation de la décote de réforme est définie dans le chapitre relatif à la production de bétail.

<sup>10</sup> CTIFL-Rapports, 1990 : "les exploitations fruitières françaises". CTIFL-Etudes, 1990 : "Le verger européen, tendances du potentiel de production 87/92" et "Le verger français, tendances du potentiel de production 87/97".

de vergers. Les vergers de pruniers dominent, en France et en terme de superficie, ceux de cerisiers et d'abricotiers (cf. tableau 4).

**Tableau 6. Superficies de trois catégories d'arbres fruitiers**

Année	Abricotier	Prunier	Cerisier
1977	16561 ha	18698 ha	22587 ha
1982	11279 ha	19656 ha	15922 ha
1987	12106 ha	18271 ha	13948 ha

De plus les paramètres concernant le prunier (durée de vie moyenne 23 ans et âge maximal 55 ans) se situent exactement dans la moyenne des paramètres des cerisiers et abricotiers. En définitive, il a été retenu une durée de vie moyenne de 23 ans pour la rubrique "autres arbres fruitiers",.

### **b) Les vignobles**

D'après l'INRA<sup>11</sup>, il convient de différencier les vignobles de vins d'appellation d'origine et de vins de pays, des autres vignobles. Les premiers ont en effet une durée de vie plus longue qui peut être fixée à 30 ans en moyenne et à 60 ans maximale, alors que les autres, de par leur qualité moindre, sont composés de pieds de vigne remplacés plus fréquemment. Leur durée de vie peut-être estimée à 25 ans en moyenne et à 50 ans au maximum.

Finalement et compte tenu des contraintes de la loi log-normale, les valeurs exactes retenues pour les plantations de vergers et de vignobles sont résumées dans le tableau 5.

**Tableau 7. Paramètres de durée de vie retenus pour les plantations pour la réestimation du compte de capital**

PLANTATIONS	Durée de vie moyenne	Durée de vie maximale	Durée de vie moyenne retenue dans l'ancienne base
Pommiers	20	40	30
Poiriers	24	48	30
Pêchers	14	31,5	18
Autres arbres fruitiers	23	46	30
Vigne raisin de table	25	50	40
Champagne	30	60	40
Bourgogne	30	60	40
Alsace	30	60	40
Loire-Atlantique	30	60	40
Vignobles pour VQPRD	30	60	40
Cognac	30	60	40
Vignobles pour vin de table	25	50	40

<sup>11</sup> INRA. Laboratoire de recherche de Montpellier. unité expérimentale d'oenologie de Pech-Rouge

### **c) Le matériel**

Les normes recommandées par le RICA<sup>12</sup> (Réseau d'Information Comptable Agricole) présentent des données de durée de vie moyenne pour les actifs de matériels agricoles, sensiblement plus faibles que celles qui avaient été retenues lors des précédentes estimations en la matière, qui remontent au milieu des années 70. Ces dernières semblent particulièrement élevées, mais, compte tenu des durées de vie retenues pour les autres branches, il semble en outre que celle du RICA soient légèrement sous-évaluées, quoique certainement plus proches de la réalité actuelle.

**Tableau 8. Paramètres de durée de vie minimum et maximum pour la durée de vie moyenne des matériels**

MATERIEL	Durée de vie moyenne minimum (données RICA)	Durée de vie moyenne maximum (ancienne base)
Hangar métallique	pas de valeur	29
Matériel de serres	10*	10*
Moteurs	10	18
Matériel de manutention	11	22
Tracteurs	10	18
Autres matériels	12	20
Matériel de transport	10	22

\*les données sont identiques car la valeur de l'ancienne base utilisait la donnée RICA.

En définitive, les paramètres retenus sont résumés dans le tableau 7.

**Tableau 9. Paramètres de durée de vie retenus pour les matériels pour la réestimation du compte de capital**

MATERIEL	Durée de vie moyenne	Durée de vie maximale
Hangar métallique	22	44
Matériel de serres	12	24
Moteurs	12	24
Matériel de manutention	14	31,5
Tracteurs	12	24
Autres matériels	14	31,5
Matériel de transport	12	24

### **d) Les bâtiments**

L'utilisation de bâtiments dans le cadre des activités agricoles présente des caractéristiques qui ne permettent pas de fonder les estimations de durée de vie sur celles des autres branches d'activité. En effet, la plupart des études dans les autres secteurs d'activité donne une durée de vie moyenne de 40 ans pour les bâtiments. Or, compte tenu des progrès

<sup>12</sup> RICA, INSEE et SCEES, règlement n° 118 - 66 -C.E.E.

technologiques réalisés dans le bâtiment agricole et de la diversité des types de construction et des matériaux utilisés, il convient de retenir des valeurs beaucoup plus faibles. Ainsi, les durées de vie, anciennement retenues dans la base 80, donnaient déjà des valeurs très inférieures qui, comme pour les autres produits, paraissent surévaluées pour les comptes actuels. Les informations, qui ont pu être regroupées à dire d'experts vont dans ce sens et conduisent aux données du tableau 8.

**Tableau 10. Paramètres de durée de vie retenus pour les bâtiments pour la réestimation du compte de capital**

BATIMENTS	Durée de vie moyenne	ancienne base	Durée de vie moyenne maximale
Etables, écuries, bergeries	20	25-27	45
Porcheries	15	19	37,5
Poulaillers	16	20	36
Serres	12	16	27
Autres bâtiments	20	25	45
Drainage	12	15	24

#### **e) Les autres produits**

Pour le matériel informatique et les logiciels, on peut considérer qu'il n'y a pas lieu d'introduire de spécificités pour la branche agricole par rapport aux autres branches d'activité. Quant aux coûts de transferts de propriété, on convient conventionnellement que la consommation de capital fixe est intégralement effectuée la même année que la formation brute de capital fixe. Cette convention est également celle retenue dans les Comptes économiques agricoles d'Eurostat

**Tableau 11. Paramètres de durée de vie retenus pour les "autres produits" pour la réestimation du compte de capital**

AUTRES PRODUITS	Durée de vie moyenne	Durée de vie maximale
Matériel informatique	8	16
Logiciels	6	12
Coût de transfert de propriété	0	0

#### **B. Estimation des écarts-types**

Concernant les écarts-types de ces produits, on constate qu'ils sont généralement évalués entre 0,5 et 0,6 pour les autres branches d'activités. On retrouve également ces chiffres dans les préconisations d'une note<sup>13</sup> de 1979 sur les amortissements de l'agriculture. Ici cette fourchette a été étendue à des valeurs inférieures à 0,5. En effet, il faut noter qu'à

<sup>13</sup> "Les amortissements de l'agriculture", note présentée à la commission des comptes de l'Agriculture le 24 Avril 1979. Morel et Viguié, division agriculture de l'INSEE.

durée de vie moyenne et maximale identiques, plus l'écart-type est grand, plus l'approximation donnée par la durée de vie retenue pour le calcul est grande.

**Tableau 12. Ecarts-types de la durée de vie (exprimée en années)**

PLANTATIONS	Ecarts-types
Pommier	0,45
Poirier	0,44
Pêcher	0,53
Autres arbres fruitiers	0,45
Vignobles	0,44
MATERIEL	Ecarts-types
Hangar métallique	0,45
Matériel de serres	0,48
Moteurs	0,48
Matériel de manutention	0,53
Tracteurs	0,48
Autres matériels	0,53
Matériel de transport	0,48
BATIMENTS	Ecarts-types
Etables, écuries, bergeries	0,51
Porcheries	0,57
Poulaillers	0,52
Serres	0,54
Autres bâtiments	0,51
Drainage	0,48
AUTRES PRODUITS	Ecarts-types
Matériel informatique	0,52
Logiciels	0,56
Coût de transfert de propriété	/

**Remarque générale sur les durées de vie :** Exception faite pour les vergers, les informations disponibles sont relativement limitées et parcellaires. Les estimations ont dans l'ensemble été effectuées sur la base de celles retenues pour les autres branches de l'économie, corrigées pour tenir compte des spécificités agricoles. Les durées de vie retenues ici pourront certainement être améliorées à partir d'études complémentaires ou d'inventaires précis. Cependant, les avis d'experts s'accordent pour conclure que les durées de vie ont été surévaluées dans l'ancienne base des comptes et que les spécificités agricoles nécessitent des durées de vie plus courtes, notamment dans le bâtiment. Les durées de vie retenues ne devraient pas être trop éloignées de la réalité, pas suffisamment en tout cas pour influencer notablement les résultats du compte de capital fixe.

## 2.4 Tableaux récapitulatifs de 1990 à 1994

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des éléments du compte de capital fixe pour le bétail, les plantations, le matériel, les bâtiments, les autres produits et enfin le total.

**Tableau 13** Compte spécifique de l'agriculture**Compte de capital fixe de la branche agriculture de 1990 à 1994****Bétail**

	1990	1991	1992	1993	1994
Capital fixe brut	109968	101757	103616	102606	105794
Formation brute de capital fixe	3487	2231	2954	2599	3629
Déclassement du capital fixe					
Autres changements de volume bruts	-3413	-3188	-3330	-3356	-3338
Gains nominaux de détention bruts	-2168	-7254	2235	-253	2897
Capital fixe net	109968	101757	103616	102606	105794
Formation brute de capital fixe	3487	2231	2954	2599	3629
Consommation de capital fixe					
Formation nette de capital fixe	3487	2231	2954	2599	3629
Autres changements de volume nets	-3413	-3188	-3330	-3356	-3338
Gains nominaux de détention nets	-2168	-7254	2235	-253	2897

Unités : valeurs en millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 14** Compte spécifique de l'agriculture**Compte de capital fixe de la branche agriculture de 1990 à 1994****Plantations**

	1990	1991	1992	1993	1994
Capital fixe brut	75042	77090	76798	77716	83249
Formation brute de capital fixe	5520	4226	3839	3534	2952
Déclassement du capital fixe	2290	2390	2450	2430	2541
Autres changements de volume bruts	-19	-16	-29		-4
Gains nominaux de détention bruts	-4790	228	-1652	-186	5126
Capital fixe net	40315	41611	41464	41887	44462
Formation brute de capital fixe	5520	4226	3839	3534	2952
Consommation de capital fixe	2906	3020	3057	3018	3112
Formation nette de capital fixe	2614	1206	782	516	-160
Autres changements de volume nets	-16	-13	-24		-3
Gains nominaux de détention nets	-2057	103	-905	-93	2738

Unités : valeurs en millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 15 Compte spécifique de l'agriculture**

**Compte de capital fixe de la branche agriculture de 1990 à 1994**

**Matériel**

	1990	1991	1992	1993	1994
Capital fixe brut	421849	429823	424599	417197	409337
Formation brute de capital fixe	29944	27677	24840	23659	26818
Déclassement du capital fixe	31903	33232	33803	33496	33837
Autres changements de volume bruts					
Gains nominaux de détention bruts	11617	13529	3739	2435	-841
Capital fixe net	207594	210236	205261	199325	195052
Formation brute de capital fixe	29944	27677	24840	23659	26818
Consommation de capital fixe	30806	31643	31591	30671	30637
Formation nette de capital fixe	-862	-3966	-6751	-7012	-3819
Autres changements de volume nets					
Gains nominaux de détention nets	5686	6608	1776	1076	-454

Unités : valeurs en millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 16 Compte spécifique de l'agriculture**

**Compte de capital fixe de la branche agriculture de 1990 à 1994**

**Bâtiments**

	1990	1991	1992	1993	1994
Capital fixe brut	193169	202522	208369	211194	212465
Formation brute de capital fixe	12916	13686	13000	11507	11165
Déclassement du capital fixe	9797	10436	10832	11197	11467
Autres changements de volume bruts					
Gains nominaux de détention bruts	6540	6103	3679	2515	1573
Capital fixe net	100572	105541	108217	108608	108130
Formation brute de capital fixe	12916	13686	13000	11507	11165
Consommation de capital fixe	11223	11895	12234	12420	12454
Formation nette de capital fixe	1693	1791	766	-913	-1289
Autres changements de volume nets					
Gains nominaux de détention nets	3407	3178	1910	1304	811

Unités : valeurs en millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 17 Compte spécifique de l'agriculture**

**Compte de capital fixe de la branche agriculture de 1990 à 1994**

**Autres produits**

	1990	1991	1992	1993	1994
Capital fixe brut	791	761	737	764	807
Formation brute de capital fixe	775	750	725	733	736
Déclassement du capital fixe	772	743	714	704	705
Autres changements de volume bruts					
Gains nominaux de détention bruts	13	-37	-35	-2	12
Capital fixe net	780	747	720	741	772
Formation brute de capital fixe	775	750	725	733	736
Consommation de capital fixe	774	745	717	711	717
Formation nette de capital fixe	1	5	8	22	19
Autres changements de volume nets					
Gains nominaux de détention nets	13	-38	-35	-1	12

Unités : valeurs en millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 18 Compte spécifique de l'agriculture**

**Compte de capital fixe de la branche agriculture de 1990 à 1994**

**Total**

	1990	1991	1992	1993	1994
Capital fixe brut	800819	811953	814119	809477	811652
Formation brute de capital fixe	52642	48570	45358	42032	45300
Déclassement du capital fixe	44762	46801	47799	47827	48550
Autres changements de volume bruts	-3432	-3204	-3359	-3356	-3342
Gains nominaux de détention bruts	11212	12569	7966	4509	8767
Capital fixe net	459229	459892	459278	453167	454210
Formation brute de capital fixe	52642	48570	45358	42032	45300
Consommation de capital fixe	45709	47303	47599	46820	46920
Formation nette de capital fixe	6933	1267	-2241	-4788	-1620
Autres changements de volume nets	-3429	-3201	-3354	-3356	-3341
Gains nominaux de détention nets	4881	2597	4981	2033	6004

Unités : valeurs en millions de francs

Source : INSEE

